

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 15 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 février à 18 H 30

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 8 février 2021 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne : présente en visioconférence
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe : présent en visioconférence
- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne : présente en visioconférence
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ Mme POSTAL Anne : présente en visioconférence
- ✓ M. PROT Patrice : présent en visioconférence
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. SELLIER Hubert : problèmes de connexion

Participants non élus :

- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. CARLU Jean Baptiste ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement du bureau.
2. Fixation des tarifs des prochaines sessions BAFA.
3. Effacement de dettes du budget ordures ménagères.
4. Admissions en non valeur du budget ordures ménagères.
5. Admissions en non valeur du budget général
6. Questions diverses.

PRELABLE

- Le Président indique avoir été contacté par l'ARS en cours de journée pour solliciter l'organisation d'une campagne de dépistage massif sur le secteur de Spincourt, Mercredi 24 Février, face à la recrudescence des cas de variants de COVID en Moselle.
- Fin de la tournée voirie ce jour : de très nombreux travaux seront à prévoir face à tous les désordres observés : il sera nécessaire de réaliser une programmation sur la durée du mandat face aux sommes qui seraient à envisager ; présence d'élus dans toutes les communes avec de nouveaux élus intéressés et en attente d'échanges sur divers dossiers.

1. FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le Président rappelle ce qui avait été envisagé : l'exécutif (Président, vice-présidents) se réunit les lundis tous les 15 jours.

Le travail de fond sera réalisé dans les commissions thématiques.

Les délégations suivantes ont été confiées aux membres du bureau comme convenu :

- Patrice PROT : travaux
- Jean Baptiste CARLU : développement économique

Une délégation pour les finances avait été prévue pour M. THEVENIN.

Le Président indique que le cycle de réunion « Réunions de VP → Commissions thématiques → Bureau → Conseil communautaire » peut paraître redondant : des dossiers passent parfois 3 ou 4 fois devant les mêmes élus.

Le bureau possède des délégations propres qui doivent être utilisées à bon escient. Le Président demande aux membres du bureau de réfléchir au fonctionnement du bureau au cours de ce nouveau mandat.

L'élection d'un poste de membre du bureau à la place de M. THEVENIN suite à son décès reste en question.

M. JACQUES pense que pour lui l'intérêt du bureau est aussi d'avoir un travail de fonds sur certains dossiers en amont du Conseil Communautaire.

Le Président indique que la situation sanitaire actuelle a rendu difficile la tenue de réunions aussi souvent qu'initialement prévu. Des outils sont en cours de déploiement face à la durée de cette crise et notamment la possibilité de réunions en visio-conférence, comme la réunion de bureau de ce soir.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE PRISE DE DÉCISION DES MEMBRES DU BUREAU EN VISIOCONFÉRENCE

AFFAIRE 2021-02-15-01

Le Président expose ce qui suit :

"Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la CCDS peut organiser les réunions de l'organe délibérant en visioconférence ou à défaut audioconférence sur décision de son Président.

Les convocations aux réunions de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci et notamment la solution technique retenue, sont transmises par voie électronique. Le Président rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer ces réunions.

Il vous est proposé ce jour de déterminer par délibération les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin qui seront mises en oeuvre au cours de ces réunions selon le règlement ci-joint.

Il est entendu que chacune des séances organisées en visioconférence pourra également être suivie en présentiel dans une salle dont les modalités d'accueil seront précisées dans la convocation.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-11-1 et son décret d'application du 24 juillet 2020, le dispositif sera abandonné dès le retour à une situation sanitaire normale pour reprendre des séances en présentiel dans une seule et unique salle.

Il est proposé d'adopter les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement annexé à la présente délibération et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances de l'assemblée qui se dérouleront."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau :

VALIDE l'organisation de ses prochaines séances en visioconférence tant que les textes l'autorisent,

ADOpte les conditions d'organisation fixées au règlement annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ce dispositif

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. FIXATION DES TARIFS DES PROCHAINES SESSIONS BAFA

AFFAIRE N° 2021-02-15-02

Le Président informe les membres du bureau qu'une formation BAFA base sera organisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt du 20 au 27 février 2021.

Ensuite, une formation BAFA perfectionnement sera organisée sur le territoire durant les vacances de la Toussaint.

L'organisme AROEVEN dispensera ces formations.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

Considérant la convention signée avec l'AROEVEN en date du 8 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le bureau :

- Fixe la participation des stagiaires BAFA base (hors personnel CODECOM) à 390 €,
- Fixe la participation des stagiaires BAFA approfondissement (hors personnel CODECOM) à 320 €,
- Fixe la participation de la CODECOM à destination des ressortissants du territoire communautaire à 100 € maximum dans la limite de 100 % du montant de la participation des stagiaires.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. EFFACEMENT DE DETTES DU BUDGET ORDURES MENAGERES

AFFAIRE N° 2021-02-15-03

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie d'Etain Fresnes. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

- 3 174,73 € sur le budget ordures ménagères

Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, et notamment la compétence environnement élimination et traitement des ordures ménagères,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Etain Fresnes,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 3 174,73 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 3 174,73 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET ORDURES MENAGERES

Le Président précise que les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Il indique également que l'article budgétaire 6541 « Créances admises en non-valeur » dispose des crédits suffisants.

Néanmoins, le dossier présente une incohérence et les élus souhaitent des renseignements complémentaires de la part de la trésorerie.

Par conséquent, l'étude de ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

5. ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2021-02-15-04

Le Président précise que les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Il indique que ces admissions en non valeur correspondent à des factures de cantine du collège de Damvillers, non payées entre 2007 et 2014.

Le Président indique également que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article budgétaire 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Vu la nomenclature comptable M14,

Considérant les éléments du dossier transmis par la Trésorerie d'Etain-Fresnes,

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur de la somme suivante :

- Liste n° 4380520232 pour un montant total de 1 983,80 €

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ JEUNESSE :

- Courrier d'un parent d'un enfant scolarisé : concernant les modifications des règles d'accueil des enfants en crèche en période extra-scolaire qui souhaite avoir des contrats à la carte en périscolaire : il est rappelé que l'accueil périscolaire est un accueil collectif et non individualisé avec un objectif de développement social de l'enfant au sein d'un groupe.
- Présence des mercredis : rappel des très faibles fréquentations des familles à l'heure actuelle : cela pose question sur les vrais besoins des familles (les chiffres de l'enquête précédent la rentrée sont très loin d'être atteints). Cela pose notamment un problème de coût face à cette faible fréquentation (les aides de la CAF étant aussi liées à la fréquentation des sites). Une réflexion sera menée pour proposer un tarif unique à la journée complète à la rentrée de Septembre avec un contrat.

➤ SCOLAIRE :

- Fermeture de la classe à Billy : l'IEN veut maintenir la fermeture pour une question d'équité territoriale (ratio du nombre d'enfants par rapport aux moyennes départementales).
- Plan de relance numérique pour les écoles : aide possible de 70% à creuser pour les financements de TBI.
- Problème d'absence de familles à la récupération d'enfants à la sortie du bus.
- Travaux à la cantine de Billy : la commune sera contactée afin de connaître le déroulé de l'opération.
- Dossier subvention : une demande de l'association des parents d'élèves de Damvillers.
- Plusieurs incidents sur des circuits de transports scolaires qui ont été remontés à la Région qui est l'Autorité Organisatrice de Transport.
- Mme POSTAL indique se rapprocher prochainement du Principal du Collège pour la gestion des élèves hors temps scolaires.


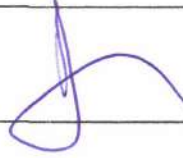

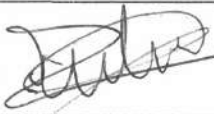


➤ POINTS DIVERS :

- CDPTT : Mme ANTOINE indique que des réflexions sur des actions communes avec la Maison France Service de Damvillers, gérée par la Poste, sont en cours (notamment sur des formations numériques).
- Compétence mobilité : webinaires prévus avec le PETR puis avec les services de la Région : obligation de délibérer pour le 31 Mars.
- Environnement : M. CAPUT continue à sensibiliser les directeurs d'écoles et les Principaux des collèges pour travailler sur des thématiques environnementales.
- Développement économique : M. CARLU indique que les dossiers des porteurs de projets de boulangerie, sur le territoire, avancent.
- Réunion ALEXIS : une réunion prévue au pôle entrepreneurial d'Etain.
- Compétences urbanisme : il est signalé la réception d'un courrier de la Préfecture concernant l'obligation de mise en conformité des documents d'urbanisme communaux existant avec le SRADET.
- CIAS : échanges sur la question d'un CIAS.

La séance est levée à 19 H 45.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement du bureau.
2. Fixation des tarifs des prochaines sessions BAFA.
3. Effacement de dettes du budget ordures ménagères.
4. Admissions en non valeur du budget ordures ménagères.
5. Admissions en non valeur du budget général
6. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne	visio	JACQUE Philippe	
BRELLE François		MAZET Thierry	
CAPUT Christophe	visio	MISSLER Jean Marie	
CARLU Jean-Baptiste		POSTAL Anne visio	
FAUQUENOT Evelyne	visio	PROT Patrice	visio
GEORGES Denis	EXCUSE	SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	